



Association professionnelle des Educateurs/trices gradué(e)s
Association sans but lucratif constituée le 30 mars 1999
B.P.3071 L-1030 LUXEMBOURG

APEG	SLEG / CGFP	SEW/OGB-L	LCGB
Association professionnelle des éducateurs-trices gradué-e-s	Syndicat luxembourgeois des éducateurs-trices gradué-e-s	Syndicat Education et Sciences	Fédération santé et secteur social

Luxembourg, le 10 décembre 2001

A Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES
Ministre de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Madame la Ministre,

Au moment où vous vous apprêtez à finaliser, sous forme de projet de loi, vos plans pour la création d'une Université de Luxembourg, nous nous permettons de vous faire part, en tant que membres d'une profession directement concernée, de nos observations concernant les études menant au diplôme d'éducateur gradué.

C'est avec satisfaction que nous avons pris connaissance de vos propos d'incorporer la formation d'éducateur gradué à la faculté des Sciences sociales et des Sciences de l'éducation (pôle de Walferdange) et d'en "consolider et développer les acquis antérieurs" au même titre que ceux d'autres disciplines et professions.

En tant que praticiens d'un métier qui vise dans son essence à accroître l'autonomie des individus (en difficulté ou non), à favoriser leur compréhension du monde, à les accompagner dans leur construction de soi afin de les mettre en mesure de contribuer au bien-être de la société, nous ne pouvons que saluer vos plans pour la mise en place de structures d'enseignement supérieur cohérentes. Ainsi, nous sommes persuadés qu'à moyen terme celles-ci ne manqueront pas d'avoir des effets positifs sur l'éducation et la culture générale de toutes les couches de la population du pays et de la grande région.

Si donc de manière générale nous affichons une attitude très favorable envers ce grand projet, tel n'est pas le cas en ce qui concerne un point précis, à savoir celui de l'envergure temporelle des études d'éducateur gradué. En effet, c'est avec irritation que nous avons pris connaissance de votre intention d'en laisser la durée inchangée à trois ans. Nous voudrions vous en expliquer le pourquoi dans les lignes qui suivent.

Disons-le d'emblée : pour toute une série de raisons nous sommes d'avis qu'une prolongation de trois à quatre années de formation des études menant au diplôme d'éducateur gradué est devenue incontournable. Nous nous défendons cependant contre l'interprétation erronée que d'aucuns pourraient donner de notre position en la qualifiant de revendication statutaire, salariale ou autre. Là, il s'agit d'un autre débat.

Ce que nous voulons, c'est que notre voix soit entendue et prise en considération dans ce processus de réflexion qui en définitive ne doit servir qu'à développer et à améliorer la préparation et partant la pratique professionnelle de celles et de ceux qui se destinent à ce « métier de l'humain » fort complexe et fort jeune, faut-il le rappeler. Nous insistons donc fortement sur la nécessité d'en associer des représentant(e)s à tout travail de réforme ou de restructuration de la formation

TEL : (+352) 56 38 37

E-mail : apeg@vo.lu

CCPL : IBAN LU55 1111 1571 9858 0000

FAX : (+352) 49 04 67

WWW.APEG.LU

N° id: 1999 61 01072

existante. Car il faut bien comprendre une chose : de plus en plus, ce sont aussi les éducateurs gradués en tant que groupe professionnel qui sont en mesure d'y apporter leur expérience et savoir professionnels et qui à juste titre désirent participer à l'élaboration, certes longue, d'un référentiel des compétences propre à leur profession.

Pourquoi quatre années d'études au lieu de trois?

Permettez-nous de vous donner huit éléments de réponse à cette question.

1) Que notre société ait besoin de pédagogie sociale est un fait établi. L'évolution fulgurante du secteur socio-éducatif au cours des vingt dernières années dans les pays développés en est la preuve chiffrée. Alors qu'au début, dans les années soixante-dix, éducateurs et éducatrices gradués exerçaient plutôt auprès de groupes de population à besoins et problèmes spécifiques (on parlait en fait de « l'éducateur pour inadaptés »), de nos jours, il est fait appel à leur savoir-faire dans presque tous les domaines de la vie sociale, éducative et culturelle. Assez curieusement d'ailleurs, c'est vers l'éducateur gradué que l'on se tourne quand l'éducation familiale ou l'institution scolaire n'arrivent plus à remplir leurs rôles respectifs. Autant dire que les domaines d'action de la pédagogie sociale se sont diversifiés et différenciés ; autant dire que la formation professionnelle doit en tenir compte.

2) S'il est vrai que l'activité socio-éducative, avec ses multiples facettes et la multidimensionnalité des situations qu'elle est censée gérer, fait de la profession d'éducateur gradué un métier où l'apprentissage tout au long de la vie se fait au quotidien, il est tout aussi exact que cette pratique professionnelle quotidienne doit s'appuyer sur un fondement théorique constitué de savoirs apportés par les sciences humaines et sociales, elles-mêmes en constante évolution. Au vu de ce qui a été dit au point 1 ci-dessus, rien de plus évident que d'accorder un espace plus large à la transmission scolaire de ces savoirs de base.

3) Il est peu probable de voir diminuer les exigences et attentes que certains champs de travail vont continuer de poser aux agents du socio-éducatif. Nous pensons en effet que les changements sociétaux ne manqueront pas de susciter plus encore que maintenant des problèmes de marginalité, d'exclusion et de violence. L'éducateur gradué va se trouver confronté à de nouveaux défis, car il faut bien avoir à l'esprit que la pédagogie sociale, dans les sociétés modernes, intervient là où naissent des problèmes et des conflits imputables à l'évolution des mœurs et comportements humains.

Plus que jamais l'éducateur gradué sera appelé à (re)créer du lien social, à redonner du sens là où notre société individualiste n'y parvient plus. Ces défis qualitatifs méritent d'être relevés dans la formation initiale.

4) Si l'on veut vraiment offrir aux futurs éducateurs gradués l'occasion de se spécialiser soit dans un domaine donné de l'action socio-éducative soit dans une technique éducative ou thérapeutique déterminée, alors il faut être conscient que cela ne peut se faire en une seule année comme c'est le cas actuellement. Une spécialisation digne de ce nom fait suite à une formation pédagogique initiale de deux ans pour s'étendre sur au moins deux autres années, permettant l'acquisition de compétences ou de techniques précises utilisables dans la pratique quotidienne. Ainsi il serait possible de sortir le curriculum de l'éducateur gradué du trop généraliste, du touche-à-tout, reproché adressé assez souvent à la profession dans son ensemble.

5) Ce sont souvent des éducateurs gradués à qui les employeurs du secteur socio-éducatif confient la direction de leurs institutions et services. Or, de nos jours, les cadres dirigeant(e)s se voient confronté(e)s à des exigences de plus en plus complexes. En-dehors des compétences professionnelles et administratives à proprement parler, ce sont des capacités personnelles telles que savoir gérer des conflits, être ouvert à la critique d'autrui et savoir la mettre à profit, disposer de connaissances rhétoriques, faire preuve d'endurance etc. qui sont requises. Une préparation professionnelle réaliste ne saurait passer sous silence ce volet ayant trait aux tâches et techniques du management humain et institutionnel, mais devrait au contraire y attacher une importance de premier degré. Dans l'intérêt des institutions aussi bien que dans celui de la profession, l'adjonction d'un volet de formation correspondant s'impose.

Ce qui vient d'être dit pourrait par ailleurs constituer un élément distinctif dans le débat autour de la démarcation entre les études d'éducateur gradué et la formation d'éducateur ainsi qu'entre les profils des deux professions.

6) Sans vouloir faire l'analyse détaillée des lacunes du curriculum actuel des études d'éducateur gradué, nous nous devons de pointer du doigt la faible importance y accordée au domaine philosophico-éthique. En effet, dans un certain nombre de champs de travail, l'éducateur gradué est confronté quotidiennement à ce que d'aucuns appellent « la misère du monde » : la maladie, le rejet, la pauvreté matérielle et psychologique de personnes de toutes conditions et de tous âges. Pour que le futur professionnel soit capable de se situer aux questionnements concernant les fondements de son activité socio-éducative, il faut lui donner une solide connaissance des valeurs et références éthiques, tant contemporaines qu'historiques.

7) Une quatrième année de formation devrait permettre d'approfondir l'alternance entre les deux lieux de formation que sont les différents champs d'intervention et le centre de formation qui serait la faculté des Sciences sociales et des Sciences de l'éducation. Ainsi, il deviendrait possible de guider l'étudiant(e) davantage dans l'élaboration d'une pratique professionnelle et dans le développement de sa capacité de réflexion. C'est parce qu'il faut initier le futur éducateur gradué à ce qu'on pourrait appeler une pédagogie de la rencontre qu'il faut aussi favoriser cette « réflexivité ».

8) Un dernier point nous paraît particulièrement important. Si l'« universitarisation » de la formation d'éducateur gradué est pour nous le gage d'une étape de plus franchie vers la reconnaissance de l'activité socio-éducative, il ne faut pas oublier que sa professionnalisation reste encore largement inachevée. Afin de favoriser ce processus, nous pensons qu'au cœur d'une formation remaniée et prolongée devrait figurer le souci de produire du « savoir » sur le socio-éducatif. Il devra être possible de commencer un processus de recherche au terme duquel un corps de connaissances propre à notre profession se constituera. En d'autres termes, il s'agira de théoriser notre pratique, formaliser notre savoir issu de la pratique quotidienne afin de mieux pouvoir le transmettre. Dans une formation de type universitaire, cet espace de recherche et de création d'un discours professionnel propre doit absolument être présent.

En vous remerciant d'avance de l'intérêt que vous portez à notre profession, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre parfaite considération.

Pour l'APEG

Pour le SLEG/CGFP

Pour le SEW/OGBL

Pour le LCGB

Fernand DENTZER
vice-président

Fernand SAUER
président

Raoul SCHAAF
secrétaire général

Viviane GOERGEN
secrétaire générale adjointe